

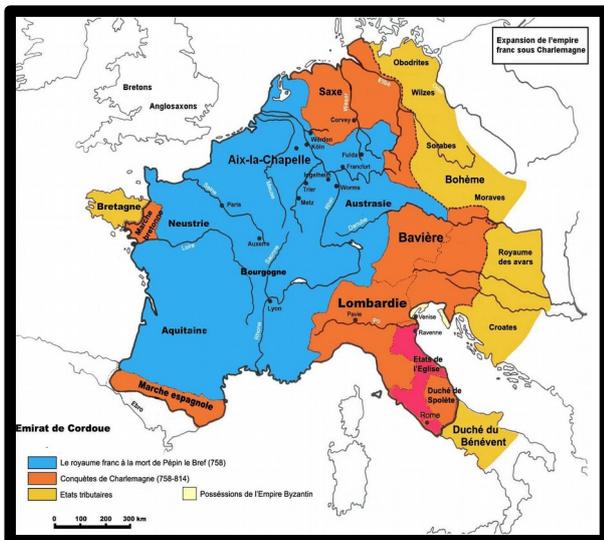
## L'empire de Charlemagne

Premier fils de Pépin le Bref, Charlemagne parvint à prendre la tête du royaume franc et entreprit d'étendre encore son territoire.

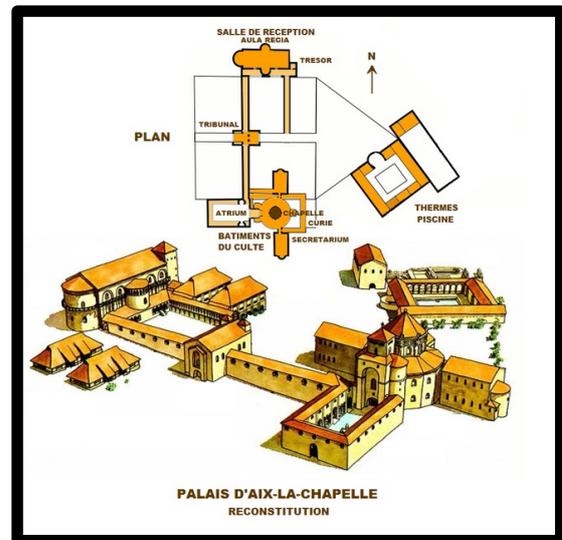
Victorieux contre les Lombards et les Saxes, le pape Léon III accepta de sacrer Charlemagne empereur en échange de sa protection. Il fut couronné à la façon des empereurs romains dans la ville de Rome le 25 décembre 800.

Pour diriger ce vaste empire depuis son palais d'Aix-la-Chapelle, Charlemagne fit prêter serment à tous les comtes et les contrôla grâce ses missi dominici.

Enfin, il imposa la religion chrétienne aux peuples païens vaincus et ouvrit des écoles dans les églises, abbayes et monastères afin de former des prêtres et instruire les nobles.



L'empire de Charlemagne



Reconstitution du palais d'Aix-la-Chapelle



Un denier sous Charlemagne

« Nous vous adressons cette lettre pour vous ordonner de la part de l'empereur et vous prier instamment de notre part de faire tous vos efforts pour bien remplir toutes les obligations de votre charge. Car notre maître nous a enjoint, ainsi qu'à tous ses autres missi, de lui présenter au milieu d'avril un rapport fidèle sur la manière dont ont été exécutés dans son royaume les ordres [...] désireux qu'il est de récompenser dignement ceux qui s'y sont conformés et de gourmander comme ils le méritent ceux qui s'y sont soustraits.

Employez-vous à maintenir les droits de l'empereur car vous en êtes comptables.

Si vous vous heurtez à des actes d'insoumission, de désobéissance, si l'on refuse d'accepter les décisions que vous aurez prises en conformité avec la loi ou la justice, prenez-en note et avertissez-nous. »

*Capitularia Regum Francorum, IXe siècle*

« Article 23 : Quant aux arbres, aux pierres, et aux fontaines où certains insensés attachent des lumières et font d'autres actes de ce genre, nous voulons que partout où cet usage absurde et exécrationnable à Dieu sera trouvé en vigueur, il soit aboli.

Article 72 : Nous ordonnons l'établissement d'écoles où les enfants puissent apprendre à lire : que dans chaque monastère et chaque évêché on apprenne les psaumes, les notes, le chant, le comput, la grammaire et qu'on dispose de livres catholiques bien corrigés. »

*Admonitio generalis, capitulaire de 789*

« Nous vous adressons cette lettre pour vous ordonner de la part de l'empereur et vous prier instamment de notre part de faire tous vos efforts pour bien remplir toutes les obligations de votre charge. Car notre maître nous a enjoint, ainsi qu'à tous ses autres missi, de lui présenter au milieu d'avril un rapport fidèle sur la manière dont ont été exécutés dans son royaume les ordres [...] désireux qu'il est de récompenser dignement ceux qui s'y sont conformés et de gourmander comme ils le méritent ceux qui s'y sont soustraits.

Employez-vous à maintenir les droits de l'empereur car vous en êtes comptables.

Si vous vous heurtez à des actes d'insoumission, de désobéissance, si l'on refuse d'accepter les décisions que vous aurez prises en conformité avec la loi ou la justice, prenez-en note et avertissez-nous. »

*Capitularia Regum Francorum, IXe siècle*

« Article 23 : Quant aux arbres, aux pierres, et aux fontaines où certains insensés attachent des lumières et font d'autres actes de ce genre, nous voulons que partout où cet usage absurde et exécrationnable à Dieu sera trouvé en vigueur, il soit aboli.

Article 72 : Nous ordonnons l'établissement d'écoles où les enfants puissent apprendre à lire : que dans chaque monastère et chaque évêché on apprenne les psaumes, les notes, le chant, le comput, la grammaire et qu'on dispose de livres catholiques bien corrigés. »

*Admonitio generalis, capitulaire de 789*